

Maïche, le 19 novembre 2020

Direction : Vie économique, scolaire et sociale
Directeur : Pierre LIEVREMONT
Service : Développement économique

A l'attention des commerçants et
artisans de la CCPM

Affaire suivie par : Jenny GUENARD/David AUBRY
Contact : jguenard@ccpm-maiche.com

Objet : Pacte Régional des Territoires : soutien aux commerçants de proximité, services et artisans

Madame, Monsieur

Les commerçants, artisans et entreprises des services forment cette économie de proximité à laquelle nous sommes très attachés et que nous avons à cœur de défendre, d'autant plus dans cette période si particulière. Notre rôle est d'être à vos côtés et de vous apporter des solutions adaptées. Nous nous sommes donc engagés avec la Région pour vous apporter un soutien fort.

Concrètement, le pacte régional appliqué à l'échelle du territoire intercommunal du Pays de Maïche propose deux dispositifs dont vous pourriez potentiellement bénéficier au regard des critères d'éligibilité :

- **Un fonds d'avance remboursable** qui permet de soutenir la trésorerie. La Communauté de Communes a apporté à cette enveloppe régionale 1€ par habitant soit 18 670€. Il est géré directement par la Région Bourgogne Franche-Comté (entreprises de moins de 10 salariés, jusqu'à 20 dans certains cas).
- **Un fonds de subvention** qui a pour objectif de participer au financement d'investissements. Sur ce volet-là, nous disposons pour notre territoire d'une enveloppe de 74 680€ et gérons en direct (entreprises de moins de 10 salariés).

Pour ces deux premiers points, vous trouverez tous les renseignements et documents nécessaires sur notre site internet www.ccpaysmaiche.fr. Notre service développement économique est également à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, auprès de Jenny GUENARD : (jguenard@ccpm-maiche.com ou 03 81 64 33 62).

.../...

D'autre part, nous avons souhaité aller plus loin pour impliquer également les habitants dans cette mobilisation. Nous souhaitons les inciter à consommer local. C'est ce que l'on appelle une consommation captive, qui profite au territoire. Et pour cela, dès que tous les commerces pourront à nouveau ouvrir, nous allons mettre en place **des bons d'achats pour lesquels la CCPM, en partenariat avec la Région, donnera un bonus aux utilisateurs.**

Concrètement, pour 1 € dépensé par l'utilisateur, la CCPM bonifie à hauteur de 0,50 € dans la limite de 20 €. Par exemple, si un usager commande un chèque de 30 € sur la plateforme dédiée (les personnes n'ayant pas d'adresse mail auront l'opportunité de s'inscrire auprès de leur mairie ou de la Maison France Services), il aura dès lors 45 € à dépenser auprès des commerçants et artisans de la CCPM.

Pour être répertoriés sur cette plateforme, là encore, vous trouverez tous les renseignements sur notre site internet **www.ccpaysmaiche.fr**. Vous pouvez aussi contacter notre service communication pour en savoir plus (David AUBRY : 06 12 12 99 28).

Conscients des difficultés qui sont aujourd'hui les vôtres et des incertitudes qui pèsent sur l'avenir, nous avons pris à l'unanimité des décisions afin de soutenir les entrepreneurs que vous êtes et vous permettre de maintenir votre activité. C'est un choix politique fort pour l'avenir du Pays de Maïche.

Soyez assurés que les élus et les services de la Communauté de Communes mettent toute leur énergie pour vous apporter des solutions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Franck VILLEMAIN
Président de la CCPM



Alexandre PANTEL
Vice-Président en charge
du développement économique

